



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADMINISTRATION FISCALE POURSUIT SA MODERNISATION

Le bureau d'Orbe fermera le 1er avril prochain

A l'instar des autres services de l'Etat et comme déjà annoncé, l'Administration cantonale des impôts (ACI) poursuit son adaptation au découpage territorial et sa modernisation informatique de manière continue. Dans ce contexte, le bureau d'impôt d'Orbe fermera le 1er avril prochain, tout en renforçant les centres de compétence régionaux, maintenant ainsi un lien de proximité avec l'ensemble des contribuables.

Une des dernières évolutions, au demeurant extrêmement bien accueillie par les contribuables, est la possibilité de déposer la déclaration d'impôt par voie électronique, ce que font 225'000 utilisateurs. Ce genre de mutation a de fortes répercussions sur l'organisation de l'ACI. L'informatisation croissante induit notamment des transferts d'activités vers les centres régionaux et implique son lot d'adaptations structurelles.

Ainsi, les taxations automatiques et semi-automatiques des dossiers effectuées directement à Yverdon diminuent de manière drastique le nombre de dossiers qui doivent être traités par les petits offices, notamment le bureau d'Orbe. Si le nombre de contribuables se monte, pour Orbe, à 13'640, le nombre de dossiers réellement traités sur place est de 3977, soit une masse critique insuffisante dans le contexte actuel. La logique veut donc qu'ils soient tous regroupés à Yverdon.

L'ACI a tout mis en oeuvre pour que les neuf collaborateurs et collaboratrices retrouvent une situation au sein de l'administration fiscale. La plupart se dirigeront vers le centre régional d'Yverdon.

Pour le contribuable, le lien de proximité est existant puisque 12 lieux restent à sa disposition, les entités de Château d'Oex et de la Vallée comprises. Ces réaménagements permettent une meilleure visibilité pour le citoyen, à l'instar de ce qui s'est fait pour le Registre foncier et les Offices de poursuites et faillites, et donne les moyens à l'ACI de poursuivre sa démarche de modernisation avec le renforcement des centres de compétences régionaux.

Lausanne, le 18 décembre 2014

DFIRE, Philippe Maillard, directeur général de la fiscalité ou Denis Augsburgger, directeur général adjoint, 021 316 20 95